

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 23 décembre 2015 portant délégation de signature (Pierre SITKO)

NOR: LHAL1607066S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu la décision du 22 juin 2012 nommant Pierre SITKO chef du service des systèmes d'information de l'Anah à compter du 16 août 2012;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er septembre 2012,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à Pierre SITKO à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant du service des systèmes d'information;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT) passés dans le cadre d'un marché public relevant du service des systèmes d'information;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du service des systèmes d'information;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Agence de voyage ».

Article 2

La précédente décision du 2 avril 2014 donnant délégation de signature à Pierre SITKO est abrogée.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



Fait le 23 décembre 2015.

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat, B. GUILLEMOT